# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU 5° ARRONDISSEMENT DU 13 MAI 2020

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### Séance du 13 mai 2020

Le mercredi 13 mai 2020 à 17 heures, les membres du Conseil du 5° arrondissement de Paris se sont réunis par voie dématérialisée sur convocation adressée aux conseillers par Mme la Maire du 5° arrondissement, le jeudi 7 mai 2020, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le 11 mai 2020.

La publication des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le site internet de la mairie du 5e arrondissement.

La convocation, les ordres du jour et l'ensemble des documents de la séance ont été adressés par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Les modalités de la tenue de la séance par voie dématérialisée en visioconférence ont été communiquées au préalable par mail à tous les conseillers.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Présent en mairie : Mme BERTHOUT

Présent en visioconférence :

M. AUDOUIN M. BAETCHE Mme GABADOU
M. CASANOVA Mme COHEN-SOLAL Mme KALOUSTIAN
Mme HAUTVAL M. ISARE M. SOPPELSA

Mme LAINGUI Mme LEMARDELEY

Mme STOPPA-LYONNET M. TIBERI

Excusés ayant donné pouvoir : M. BAETCHE a donné pouvoir à Mme GABADOU.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 10 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

# 1 - Désignation du secrétaire de séance.

PARIS

Silver & Promage 2:0 0 1 1

CONSEIL DU 5e

DÉLIBÉRATION

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05.20.014

**052020009** – Mme Flora KALOUSTIAN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.



Teuillet no 20, on bis

CONSEIL DU Se

#### DÉLIBÉRATION

# CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05.20.015

**052020008** – Approbation des modalités de la réunion du Conseil du 5<sup>ère</sup> arrondissement par voie dématérialisée.

Le Conseil d'amondissement du 5ème amondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid19 (

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuilé du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19;

Vu l'instruction du ministre de l'intérieur du 27 mars 2020 relative à la prorogation des mandats des conseillers municipaux, communautaires et métropolitaine de Lyon et à l'organisation du second tour des élections municipales, communautaires et métropolitaines de Lyon;

Vu la convocation adressée par la maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée ;

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

### DÉLIBÈRE

<u>Article premier</u> : les modalités de réunion du Conseil d'arrondissement par visioconférence, à l'aide de l'outil Webex, sont approuvées.

<u>Article 2</u>: chaque Conseiller est invité à participer à la visioconférence par mail, à son adresse **@paris.fr ou à une autre adresse mail communiquée au préalable à la Direction Générale des** Services. Ces modalités permettent l'identification des participants.

<u>Article 3</u> : Dès l'ouverture de la séance, la visioconférence fera l'objet d'un enregistrement destiné à assurer la transcription du compte-rendu de la séance.

Article 4: Le vote de chaque délibération a fleu au scrutin public. Pour faciliter le déroulement du scrutin, et par analogie avec le vote à main levée, les Conseillers sont appelés à identifier leur position contre un projet ou leur abstention. Toute demande d'organisation d'un vote à bulletin secret donnera lieu au report du vote à une séance uttérieure organisée en présentiel.

Jan



2<sub>0</sub>0 0 1 2

CONSEIL DU 50

### DÉLIBÉRATION

<u>Article 5</u> : Conformément à l'ordonnance du 1er avril 2020, chaque Conseiller peut être porteur de 2 procurations, au lieu d'une seule habituellement. Le quorum de la séance est atteint dès lors que le nombre de Conseillers connectés à la visioconférence ou représentés, atteint le tiers de l'effectif du Conseil d'arrondissement.

<u>Article 6</u> : L'approbation des modelltés de la réunion du Conseil du  $5^{6mz}$  arrondissement par voie dématérielisée est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020.



Fewillet no 20-012 bis

CONSEIL DU 5e

DÉLIBÉRATION

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05.20.016

Objet: 052020010 - Adoption du procés-verbal de la séance du 21 janvier 2020.

Le Conseil du 5e arrondissement ;

Vu l'article L.2121-23, § 2 du C.G.C.T.::

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

DELIBERE

<u>Article unique</u> : le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Jam



2 0 0 1 3

CONSEIL DU 5e

#### DÉLIBÉRATION

# CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05.20.017

Objet : 052020019 - Adoption de la procédure d'urgence pour les projets :

- V052020016 Vœu relatif au déploiement de pistes cyclables temporaires dans le 5e arrondissement,
- V052020014 Vœu relatif au déploiement de zones 20 (priorité pièton) aux abords des écoles dans le 5e arrondissement.
- V052020015 Voeu relatif au déploiement de zones apalsées temporaires dans le 5e arrondissement.
- V052020018 Vœu relatif à la mise en place d'un observatoire parisien de l'urbanisme tactique.
- V052020013 Vœu relatif à l'accompagnement des commerçants vers la reprise de teurs activités en toute sécurité.
- V052020012 Vœu relatif à l'accompagnement des acteurs culturels vers la reprise de leurs activités en toute sécurité.
- V052020017 Vœu relatif au soutien des bouquinistes en période de pandémie.

Le Conseil du 5e arrondissement ;

Vu l'article L.2121-12, § 3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vull'urgence ;

Sur proposition de Mime Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

### DELIBERE

<u>Article unique</u> : l'ordre du jour complémentaire communiqué le 11 mai 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.





Fewillet no 20.013 bis

CONSEIL DU Se

#### DÉLIBÉRATION

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020 Délibération n° 05,20,018

Objet : V052020011 - Vœu relatif à l'aménagement de l'espace de voirie du 5e arrondissement.

Le Conseil du 5e larrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du réglement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux :

Sur proposition et présentation de M. Laurent AUDOLLIN, Conseiller du 5e arrondissement, élu

EELV;

#### EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant la situation sanitaire créée par la pandémie du Covid-19, qui impose de maintenir le plus possible une distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes;
- Considérant que le 5e présente de nombreuses rues étroites, ne permettant pas aux piérons d'y respecter de principe de distanciation - à moins de marcher sur la chaussée;
- Considérant que la capacité d'emport des transports en commun est fortement limitée par l'Impératif de distanciation physique :
- Considérant que la pollution de l'air est identifiée comme un facteur aggravant les risques de contagion et de développement des formes sévères de la maladie, et considérant donc qu'il est impérieux que le déconfinement ne solt pas synonyme d'un recours massif à l'automobile ou aux 2-roves motorisés;
- Considérant que la circulation à moteur thermique est une source importante de particules et la source majeure des oxydes d'azote, dont les effets sur la santé, en particulier des plus fragiles, enfants et personnés âgées, sont profondément délétères même hors période de pandémie, et que ces polleants sont particulièrement présents à proximité immédiate du trafic;
- Considérent que le vé/o et la marche apparaissemt dés lors plus que jamels comme les modes de transport à privilégier, et que cela suppose de créer pour ces usages dos conditions attractives et sûres;
- Considérant que l'approche dile "tactique" permet d'engager des modifications urbaines de manière rapide et très peu coûteuse, grâce à des aménagements légers et éventuellement réversibles au vir des retours d'expérience, et qu'il importe donc de saisir cette opportunité de faire évoluer l'espace public dans le 5e arrondissement;
- Considérant que les rues piétonnes peuvent rester ouverles aux véhicules d'urgence, aux riverains, aux taxés, aux bus et aux liwaisons (dans des horaires à définir au cas-par-cas pour ces demières), et que sa piétonisation de rues est donc pleinement competible evec la sécurité des parisien.ne.s et l'activité économique locale;





2 | 0 0 | 1 | 4

# CONSEIL DU 5e

#### DÉLIBÉRATION

- Considérant que la rue Saint-Jacques, dans se partie centrale, est trop étroite pour être un axe de transit, que la pollution de l'air et le bruit y sont extrêmes lors des périodes habilitées de pirculation, et qu'elle ne permet pas la circulation des cyclistes et des piètons dans des conditions acceptables de sécurité;
- Considérant les premières annonces ot réalisations de la Ville de Peris, en accord avec la préfecture d'ille-de-France, aur la création de pistes cyclebles nord-sud sur le boulevard Saint Michel et la rue Seint Jacques;

#### Le Conseil du 5e arrondissement demande à la Maire de Paris de :

- Confirmer la suppression effective d'une voie de circulation la long de la rue Saint Jacques jusqu'à la rue Pierre et Marie Curie, ce qui conduira de facto à la transformation en zone plétonne du tronçon situé entre la rue Soufflot et la rue Gay-Lussac, ainsi que de la partie est de la rue Royer-Collard, de la rue des Fossés Saint Jacques, et de la partie est de la rue Malebranche;
- Créer un couloir cyclable bi-directionnel sur le boutevard Saint-Germain en remplacement d'une file de circulation automobile, afin de contribuer à la mise en place du Vélopolitain;
- Créer un couloir cyclable bi-directionnel reliant le Luxembourg et les Gobelins waites rues Gay-Lussac, Claude Bernard et l'avenue des Gobelins;
- Piétonniser les rues comportant des écoles : Boutabrie, Beznardins, Boutangers, Buffon, Pontoise, Poissy, Arbalète, Cousin, Oujas, Lyonnais, Brossolette ;
- Piétonniser les rues comportant des crèches : Pot-de-Fer, Saint-Victor, Poliveau ;
- Créer autour de la rue Mouffstard un véritable quartier piéton, délimité par les rues Monge, Claude Bemard, Ulm et Cfovis;
- Supprimer les bandes stationnement le tong de la rue Monge, ce qui permettra à la tois de créer des bandes cyclables continues des doux côtés de la chausaée et d'y élargir les trottoirs.

À la majorità des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis défavorable à cette délibération.

Votents : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 2

Confre : 12





Fewillet no 20-014 bis

CONSEIL DU 5e

DÉLIBÉRATION

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05,20,019

<u>Obiet</u>: V052020016 - Vœu relatif au déploiement de pistes cyclables temporaires dans le 5e arrondissement.

Le Conseil du 5e arrandissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux voeux ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5º arrondissement, chargée de la propreté, de la voirie, des déplacements et des espaces verts ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

### EMET LE VŒU SUÍVANT

- Considérant que la lutte contre la pandémie nécessite de repénser nos interactions sociales dans l'espace public et alnsi de mettre en place des stratégies de distanciation physique pour limiter la propagation du virus;
- Considérant que cet objectif nécessite d'adapter au mieux l'espace public pour donner plus de place au cycliste alors même que les transports en commun risquent d'être boudés par de nombreux usagers;
- Considérant que l' « urbanisme tactique », développé dans de nombreuses grandes villes du monde, permet d'aménager temporairement, avec un mobilier facile à installer – et à désinstaller – des rues, des carrefours ou plus largement l'espace public;
- Considérant la mission que la ministre de la Transition Écologique et solidaire, Élisabeth BORNE, a confiée à Pierre SERNE pour "recenser et appuyer les initiatives des collectivités" visant à favoriser l'usage du vélo à compter du 11 mai;
- Considérant que par courrier en date du 15 avril dernier, la maire du 5º arrondissement sollicitait la maire de Paris afin que les services de la voirie et des déplacements puissent examiner plusieurs aménagements visant cet objectif;
- Considérant l'intérêt d'examiner ainsi la création de pistes cyclables bi-directionnelles temporaires dans des voies particulièrement adaptées de l'arrondissement : boulevard Saint-Michal, rue Saint-Jacques (de la rue du Petit-Pont à la rue Soufflot) et rue Claude Bernard ;





2,0,015

# CONSEIL OU Se

#### DÉLIBÉRATION

- Considérant que si de premiers aménagements ont pu être Instalfés en lien étroit avec la mairie d'arrondissement, rue St-Jacques et boulevard St-Michel, la maire du 5º arrondissement regrette que la piste implantée boulevard St-Michel à sens unique, contrairement à ce qui avait été demandé;
- Considérant par ailleurs que la Ville ne souhaite pas à ce stade déployer d'autres pistes cyclables temporaires comme proposé par la mairie du 5°, notamment sur l'axe Luxembourg – place d'Italie;

Le Conseil du 5e arrondissement demande à la Maire de Paris de donner instruction à la Direction de la Voirie et des Déplacements afin de :

- reprendre la piste cyclable temporaire implanée boulevard St-Michel pour la transformer en piste cyclable bidirectionnelle;
- implanter une piste cyclable temporaire reliant le Luxembourg à la place d'Italie.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Consell du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants: 14 dont 1 pouvoir Pour: 13 Abstention: 1





Femillet no Po. 015 bis

CONSEIL DU Se

DÉLIBÉRATION

# CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05.20.020

Objet : V052020014 - Vœu relatif au déploiement de zones 20 (priorité pièton) aux abords des écoles dans le 5e arrondissement.

Le Consell du 5e lamondissement,

Vu l'article L.2511-12, afinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vosux ;

Sur le rapport présenté par Mma Corinne GABADOU. Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, chargée de la petite enfance, des affaires scolaires et de la politique familiale :

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

#### EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant que la lutte contre la pandémie nécessite de repenser nos interactions sociales dans l'espace public et ainsi de mettre en place des stratégies de distanciation physique pour limiter la propagation du virus;
- Considérant que cet objectif réclame d'adapter au mieux l'espace public ;
- Considérant que l' « urbanisme tactique », développé dans de nombreuses grandes villes du monde, permet d'améneger temporairement, avec un mobilier facile à installer – et à désinstaller – des rues, des carrefours ou plus largement l'espace public;
- Considérant que cet urbanisme tactique ne doit pas se limiter à la seule mise en place de pistes cyclabres, mais doit également prendre en compte une stratégie de mobilité adaptée au déconfinement en donnant une place plus grande au piéton, d'autant plus dans des arrondissements comme celui du 5e aux rues et troitoirs étroits;
- Considérant la mission que la ministre de la Transition Écologique et solidaire, Élisabeth BORNE, a confiée à Pierre SERNE pour "recenser et appuyer les initiatives des collectivités" visant à favoriser cette démarche à compter du 11 mai;
- Considérant que par courrier en date du 15 avril dernier, la maire du 5e arrondissement sollicitait la maire de Paris afin que les services de la voirie et des déplacements puissent examiner plusieurs aménagements visant cet objectif;





2 0 0 1 6

# CONSEIL DU 5e

#### DÉLIBÉRATION

- Considérant la nécessité d'adopter des mesures spécifiques pour les piétons dans le cadre du déconfinement;
- Considérant notamment la situation de sortie de confinement pour les scotaires, à compter du 14 mai à Paris, et la nécessité de maintenir une distanciation physique en évitant tout attroupement aux entrées et sorties des écoles;
- Considérant qu'en créant des zones 20 (priorité au piéton) aux abords des écoles de l'amondissement il est ainsi possible de respecter cet objectif;
- Considérant qu'il n'est pas concevable de ne pas traiter l'ensemble des écoles alors même que les services de voirie et de déplacements demandent à la mairie du 5e de prioriser trois établissements par manque de moyens;

Le Consell du 5e arrondissement demande à la Maire de Paris ;

- Débloque un budget spécial pour permettre les aménagements de voirie nécessaires au déploiement des zones 20 (priorité piéton) aux abords des écoles;
- Donne instruction aux services de voirie et des déplacements pour que l'ensemble des écoles du
   5e arrondissement puissent bénéficier du déploiement de ce dispositif.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants: 14 dont 1 pouvoir

Pour : 13

Abstention: 1

9 - Vœu relatif au déploiement de zones apaisées temporaires dans le 5e arrondissement.





Fewillet no 20.016 bis

CONSEIL DU 5e

#### DÉLIBÉRATION

# CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05.20.021

<u>Objet : V052020015 - Vœu relatif au déploiement de zones apaisées temporaires dans le 5e arrondissement.</u>

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Consell du 5e arrondissement relatif aux vosux ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, chargée de la propreté, de la voirie, des déplacements et des espaces verts ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

### **EMET LE VŒU SUIVANT**

- Considérant que la lutte contre la pandémie nécessité de repenser nos interactions sociales dans l'espace public et ainsi de mettre en place des stratégles de distanciation physique pour ilmèter la propagation du virus;
- Considérant que cet objectif réclame d'adapter au mieux l'espace public :
- Considérant que l' « urbanisme tactique », développé dans de nombreuses grandes villes du monde, permet d'aménager temporairement, avec un mobilier facile à Installer – et à désinstaller – des rues, des camefours ou plus largement l'espace public;
- Considérant que cet urbanisme tactique ne doit pas se limiter à la seule mise en place de pistes cyclables, mais doit également prendre en compte une stratégle de mobilité adaptée au déconfinement en donnant une place plus grande au piéton, d'autant plus dans des amondissements comme celui du 5e aux rues et trottoirs étroits;
- Considérant la mission que la ministre de la Transition Écologique et solidaire, Élisabeth BORNE, a confiée à Pierre SERNE pour "recenser et appuyer les initiatives des collectivités" visant à favoriser cette démarche à compler du 11 mai;
- Considérant que par courrier en date du 15 avril demier, la maire du 5e arrondissement solficitait la maire de Paris afin que les services de la voirie et des déplacements puissent examiner plusieurs aménagements visant cel objectif;





2|0 0|1|7

# CONSELDU Se

#### DÉLIBÉRATION

- Considérant la nécessité d'adopter des mesures spécifiques pour les piétons dans le cadre du déconfinement notamment en donnant priorité aux piétons dans les rues très commergantes aux trottoirs étroits ;
- Considérant la demande particulière qui avait été faite de mettre en œuvre une piétonnisation temporaire de la rue Mouffetard et de la rue St-Jacques dans le tronçon allant de la rue Soufflot à la rue Gay-Lussac;
- Considérant les échanges en cours entre les services de voirie de la Ville et la mairie du 5º arrondissement;
- Considérant la nécessité de déployer ces zones piétonnes en améliorant dans le même temps le cadre de vie des habitants et des cyclistes, et en facilitant tant que possible le travail des commerçants;
- Considérant pour ceta, qu'il convient de faire quelques aménagements utiles et peu coûteux (installation de jardinières, implantation de zones de tivraisons supplémentaires et de places GIG-GIC, ainsi que d'ancrages vélos;
- Considérant que la Section Territoriale de Voirie est à ce stade très limitée en budget, et doit se contenter de son budget de fonctionnement habituel;

### Le Consell du 5e arrondissement demande à la Maire de Paris :

 Débloque un budget spécial pour permettre les aménagements de volrte nécessaires au déploiement des zones apaisées temporaires.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants: 14 dont 1 pouvoir

Pour: 12

Abstentions: 2

10 - Vœu relatif à la mise en place d'un observatoire parisien de l'urbanisme tactique.





Fewillet nº 20.017 bis

CONSEIL DU DE

DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05.20.022

<u>Objet</u> : **V052020018** - Vœu *relatif* à la mise en place d'un observatoire parisien de l'urbanisme tactique.

Le Conseil du 5e amondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, chargée de la propreté, de la voirie, des déplacements et des espaces verts ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT. Maire du 5e arrondissement,

#### EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant que la lutte contre la pandémie nécessite de repenser nos interactions sociales dans l'espace public et ainsi de mettre en place des stratégies de distanciation physique pour limiter la propagation du virus;
- Considérant que cet objectif réclame d'adapter au mieux l'espace public ;
- Considérant que l' « urbanisme tectique », développé dans de nombreuses grandes villes du monde, permet d'aménager temporairement, avec un mobilier facile à installer – et à désinstaller – des rues, des carrefours ou plus largement l'espace public;
- Considérant que cet urbanisme tactique ne doit pas à engendrer des effets négatifs en termes de pollution de l'air, notamment en créent une saturation de la circulation automobile dans certains quartiers de la Capitale;
- Considérant qu'il serait judicieux de mettre en place un observatoire parisien de l'urbanisme tactique susceptible d'évaluer les conséquences induites par les aménagements temporaires et de proposer des correctifs en cas de problèmes avérés sur l'environnement urbain ;
- Considérant qu'il convient que cet observatoire pulsse réunir des experts, des représentants de usagers des différents modes de transport, des riverains (par le biais des conseils de quartier), des commerçants et des élus de toutes les sensibilités politiques;
- Considérant que cet observatoire devra proposer de mettre fin à tel ou tel aménagement provisoire, de le modifier ou encore de le sanctuariser;





2;0 0 1 8

# CONSEIL DU 5e.

#### DÉLIBÉRATION

 Considérant qu'il reviendra en tout état de cause à chaque conseil d'arrondissement concerné et au Conseil de Paris d'acter la pérennité des aménagements, après avis consultatif de l' « observatoire parisien de l'urbanisme tactique »;

### Le Conseil du 5e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- instaure un « observatoire parisien de l'urbanisme tactique » qui aura comme mission d'évaluer les conséquences des aménagements de voirie réalisés dans le cadre de la lutte contre la propagation du covid-19, et de proposer l'interruption, la modification ou la pérennité de ces derniers;
- acte le fait que la pérennité de ces aménagements fera l'objet d'un vote du conseil d'arrondissement concerné et du Conseil de Paris.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.





Fewillet no Po. 018 bis

CONSEIL DU 5e

DÉLIBÉRATION

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05.20.023

Objet : V052020013 - Vœu relatif à l'accompagnement des commerçants vers la reprise de laurs activités en toute sécurité.

Le Consell du 5e larrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du réglement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur le rapport présenté par M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, chargé du commerce, de l'artisanat, des métiers d'art, de la démocratie locale et de la vie associative ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

#### EMET LE VŒU SURVANT

Destiné à Madame la Maire de Paris.

- Considérant que cette période délicate du déconfinement nécessite une mobilisation très forte de la Ville de Paris dans tous les aspects de la vie quotidienne ;
- Considérant que les effets du confinement sur de nombreux acteurs économiques nécessitent la mise en œuvre de plans de relance sectoriels dans les meilleurs délais ;
- Considérant que de premiers enseignements peuvent déjà être tirés en toute objectivité pour améliorer la réponse municipale à cette crise ;

Le Conseil du 5e arrondissement demande è la Maire de Paris :

- Que le plan de relance de l'économie parisienne comprenne les mesures suivantes !!
  - Annular l'ensemble des taxes et redevances municipales dues par les commerçants au fitre de l'année 2020 ;
  - Organiser avec les délégataires des marchés alimentaires parisiens une exonération des droits d'emplacement pour les commerçants au titre de l'ennée 2020 ;
  - Saisir le Gouvernement pour le classement de la capitale en zone bouristique unique, et dans l'attente de ce classement, de reporter aux prochaine dimanches les « dimanches de la maire » prévus pandant le confinement ;
  - Créer une centrale d'achat municipale pour l'équipement en gel, masques, blouses, gants, monnayeurs automatiques;
  - Langer une large campagne d'information sur les supports municipaux pour inciter les Parisiennes et les Parisiens è « consommer Parisien » ;
  - Créer un guichet unique pour accompagner les commerçants vers les dispositifs existants, qu'ils scient nationaux, régionaux ou municipaux.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants: 14 dont 1 pouvoir

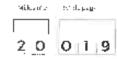
Pour: 12

Abstentions : 2

12 - Vœu relatif à l'accompagnement des acteurs culturels vers la reprise de leurs activités en toute sécurité.







CONSEIL DU Se

#### DÉLIBÉRATION

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

Deliberation nº 05,20,024

Objet : V052020012 - Vosu relatif à l'accompagnament des acteurs culturels vers la reprise de leurs activités en toute sécurité.

Le Conseil du 5a lamondissement.

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Teyritoriales ;

Vu l'article 15 du réglement intérieur du Consell du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, chargé de la culture, du budget, du développement économique, de l'emploi et du tourisme ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du Se arrondissement,

### EMET LE VŒU SUIVANT

Destiné à Madame la Maire de Parle,

- Considérant que cette période délicate du déconfinement nécessite une mobilisation très forte de la Ville de Paris dans tous les aspects de la vie quotidienne;
- Considérant que les effets du confinement sur de nombreux acteurs culturels nécessitant la mise en œuvre de plans de relance sectoriels dans les meilleurs délais;
- Considérant que de premiers enseignements peuvent déjà être tirés en toute objectivité pour améllorer la réponse municipale à cette crise ;

Le Conseil du 5e errondissement demande à la Maire de Paris ;

- Que le plan parisien de relance du secteur culturel comprenne les mesures auivantes ;
- Offrir un chèque fivre à l'ensemble des élèves parisiens, de la matemelle au lycée, d'un montant de 20 € et valable dans les librairies indépendantes et auprès des bouquinistes;
- Exonérer de Contribution Économique Territoriale l'ensemble des établissements culturels da moins de 1.500 places, en particulier les cinémas d'Art et d'Essai, les pétits théâtres et les librairies;
- Déployer des « émissaires parisiens de la culture » en permettant aux écoliers parisiens d'assister aux répétitions des intermittents;

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5a amondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants: 14 dont 1 pouvoir Pour: 13

Abstention : 1

13 - Vœu relatif au soutien des bouquinistes en période de pandémie.





Fewillet no 20. 019 bis

CONSEIL DU 5e

#### DÉLIBÉRATION

# CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

Délibération n° 05,20,025

Objet : V052020017 - Vœu relatif au soutien des bouquinistes en période de pandémie.

Le Conseil du 5e arrondissement.

Vu farticle L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du réglement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur le rapport présenté par M. Pleme CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, chargé de la culture, du budget, du développement économique, de l'emploi et du lourisme ;

Sur proposition de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

### EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant que le confinement a contraint les bouquinistes à cesser leur activité pendant huit semaines;
- Considérant que cette situation a rendu impossible toute activité économique pour ces libraires dont la situation financière de beaucoup d'entre eux était déjà fragile – voire déjà dans une économie de survie - au sortir de l'hiver et des divers mouvements sociaux ;
- Considérant que les 227 bouquinistes des rives de Seine, dont 70 bouquinistes dans le 5e, sont donc légitimement inquiets pour leur avenir;
- Considérant que la particularité du métier de bouquiniste, qui participe de l'exception culturelle parisienne à travers le monde, doit être préservée;
- Considérant que les bouquinistes seront particulièrement exposés au virus étant en contact avec les passants des quais de Seine;
- Considérant qu'il convient donc de les aider à reprendre leur activité dans des conditions sanitaires appropriées;
- Considérant par ailleurs que les touristes, qui apportent une part importante de leur activité, vont mettre de nombreux mois ayant de revenir;
- Considérant qu'il faut donc que la VIIIe et les mairies d'arrondissement puissent soutenir concrètement les bouquinistes sur le terrain de la protection sanilaire et sur celui de la communication;





2 0 0 2 0

# CONSEIL DU 5e

#### DÉLIBÉRATION

- Considérant que la mairie du 5e, comme d'autres mairies d'arrondissement, a pu déjà
  remettre des premiers kits sanitaires de protection (masques à visière, masques
  chirurgicaux et gel hydro-alcoolique), à une centaine de bouquinistes, sans que cela
  soit toutefois suffisant pour une activité prolongée;
- Considérant que la Ville de Paris doit pouvoir aider concrètement les bouquinistes ;

### Le Conseil du 5e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- Offrir un chéque livre à l'ensemble des élèves parisiens, de la maternelle au tycée, d'un montant de 20 €;
- complète le soutien concret des mairies d'arrondissement aux bouquinistes par la fourniture d'équipements supplémentaires de protection, par l'intermédiaire de l'association culturelle des bouquinistes;
- mette en œuvre des opérations adaptées de communication pour promouvoir l'activité des bouquinistes.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du Se arrondissement donne un avis levorable à cette délibération.

MW



Fauillet no to ofo bis

CONSEIL DU 5e.

### DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 13 MAI 2020

# FEUILLE DE PRÉSENCE

	PRÉSENT EN MAIRIE	PRÉSENT EN VISIOCONFÉRENCE
M, AUDOUIN Laurent	 	Aézent
M. BAETCHE Alexandre	Adonne polluoir a time Greatou	
Mme BERTHOUT Florence	MAA	
M. CASANOVA Plerre		Resent
Mme COHEN-SOLAL Lyne		Présent
Mme GABADOU Corinne	i i	Present
Mme HAUTVAL Hélène		Present
M. ISARE Benjamin		Présent
Mme KALOUSTIAN Flora		Présent
Mme LAINGUI Florence		Présent
Mme LEMARDELEY Marie- Christine	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Présent
M. SOPPELSA Jacques		Présent
Mme STOPPA-LYONNET  Dominique		Present
M. TIBERI Dominique		Prèsent